

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE

CATÉGORIE CE

Contexte :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Objectifs :

- Connaître les principales règles de circulation,
- Savoir s'intégrer à la circulation,
- Connaître les différentes signalisations,
- Avoir des notions concernant le véhicule et son entretien,
- Devenir un conducteur de véhicules de transport marchandises responsable.

Personnes concernées :

- Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

Pré-requis :

- Etre titulaire du permis C,
- Satisfaire à des conditions médicales et administratives,
- Un entretien d'évaluation précèdera l'entrée en formation,
- Avoir 18 ans minimum ⁽¹⁾.

Dispensateurs de formation :

- FAUVEL FORMATION : Formateurs diplômés BEPCASER

Dispositif de suivi:

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage

Durée du stage :

- 105 heures – 15 jours.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Cours théoriques d'acquisition,
- Cours d'évaluation QCM,
- Suivi de formation pratique personnalisé,
- Livret d'apprentissage et fiche de suivi.

Responsable pédagogique :

- Vincent TAROZZI

Mode de validation :

- Permis de conduire communautaire catégorie Ec.

CONTENU DE LA FORMATION - Programme conforme au PNF
(Programme National de Formation - Arrêté du 5 mars 91)
(référentiel Ministère des Transports)

ETAPE □ - MAÎTRISER LE VÉHICULE

Les principaux organes du véhicule articulé,
Les contrôles visuels avant la mise en route du moteur,
L'installation au poste de conduite,
Regarder autour de soi,
Démarrer - s'arrêter,
Diriger le camion en marche avant, ligne droite et courbe,
Le fonctionnement de la chaîne cinématique.

ETAPE □ - LA RÉGLEMENTATION ET VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

Le transport routier de marchandise,
La réglementation sociale des transports,
La coordination des transports,
Les équipements et organes spécifiques,
Les manoeuvres d'un véhicule articulé en marche AR, en ligne droite et en courbe,
Les arrêts de précision,
Le principe de fonctionnement des organes essentiels,
Savoir dételer,
Savoir atteler.

ETAPE □ - S'INTÉGRER AUX INFRASTRUCTURES

Les règles de circulation,
La signalisation verticale et horizontale,
Les indices utiles,
L'utilisation des commandes,
L'adaptation de la vitesse,
Choisir la voie de circulation,
Les distances de sécurité,
Les différents types d'intersection.

ETAPE □ - CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

L'évaluation des distances d'arrêt et des vitesses,
Le gabarit du véhicule,
L'arrêt et le stationnement,
La prise de virage,
Le comportement vis à vis des autres usagers,
Le suivi d'itinéraire,
Les effets de l'alcool.

ETAPE □ - LES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

L'insertion en circulation rapide,
La circulation dense,
La conduite en file,
La visibilité réduite,
La conduite en montagne,
La fatigue sur le conducteur,
Le comportement en cas d'accident,
L'entretien et le dépannage,
Les situations d'urgence.